

Belgique & Chrétienté asbl

Lobby accrédité auprès du Parlement Européen

Rue de la Cible 48 - 1030 Bruxelles

Tél : 02.503.55.21 - Fax : 02.734.80.55 - GSM : 0477.80.40.51

cpte 001-2322584-92 (adhésion : 25 euros)

<http://www.bechrist.be>

Des lois musulmanes contre les chrétiens, cela suffit !

**Manifestation à Bruxelles le samedi 1er avril à 14h
devant l'Ambassade d'Algérie
207-211 avenue Molière à 1050 Bruxelles**

Le lundi 20 mars 2006, dix ans précisément après l'enlèvement et l'assassinat des sept moines de Tibéhirine par le GIA, l'Algérie a adopté une loi prévoyant des peines de 2 à 5 ans de prison et une amende de 500.000 à 1.000.000 de dinars (5.000 à 10.000 euros) contre toute personne qui tenterait de convertir un musulman à une autre religion.

Les mêmes sanctions sont prévues contre toute personne qui "fabrique, entrepone ou distribue des documents imprimés ou métrages audio-visuels ou tout autre support ou moyen, qui visent à ébranler la foi musulmane".

Ce qui signifie que tout apostolat chrétien sera donc sévèrement réprimé en Algérie. Que les prêtres y vivront sous une menace permanente. Que le simple fait d'entreposer des Bibles sera passible d'emprisonnement.

Le texte de loi interdit également l'exercice du culte autre que musulman en "dehors des édifices prévus à cet effet". Selon le ministère des affaires religieuses, ce nouveau texte de loi a pour objectif principal "l'interdiction du prosélytisme".

Dans le même temps s'est ouvert en Afghanistan le procès de Si Abdul Rahman, coupable de "s'être converti au christianisme". S'appuyant sur la Charia, loi islamique, le tribunal considère que tout musulman reniant sa religion doit être condamné à mort.

Devant la pression internationale, le porte-parole de la Cour suprême afghane propose de considérer l'intéressé comme fou, ce qui éviterait de devoir lui appliquer la peine de mort !

Paradoxalement, en Belgique comme dans le reste de l'Europe, le prosélytisme musulman se fait sans cesse plus voyant, sous le regard bienveillant et débonnaire de nos autorités politiques et religieuses.

Des églises catholiques sont concédées au culte musulman.

Les conversions à l'Islam de jeunes gens issus de familles souvent autrefois catholiques se multiplient.

Une partie de nos contributions est affectée à la rétribution de représentants du culte musulman ainsi qu'à l'ouverture et l'entretien de mosquées, sans parler de l'abattage rituel.

Des cours de religion islamique sont donnés dans de nombreuses écoles.

Des concessions musulmanes sont ouvertes dans nos cimetières.

Des facilités sont offertes par les employeurs pour permettre aux travailleurs musulmans de pratiquer leur foi.

Dans de nombreuses écoles publiques, les menus des cantines sont modifiés afin de respecter les coutumes des enfants musulmans.

Des partis confessionnels musulmans font même leur apparition dans certaines circonscriptions électorales.

La règle des "deux poids, deux mesures" saute aux yeux.

C'est pourquoi "Belgique & Chrétienté" appelle à manifester le samedi 1er avril à 14h devant l'Ambassade d'Algérie, 207-211 avenue Molière à 1050 Bruxelles, pour réclamer le retrait de cette nouvelle loi et la fin des persécutions menées contre les chrétiens.

L'Algérie entretient de nombreuses relations, notamment économiques, avec notre pays, ainsi qu'avec l'Union Européenne.

A l'instar de ce que de nombreux pays musulmans se sont mis à pratiquer vis-à-vis des produits danois, nous envisageons de propager à l'ensemble des associations catholiques d'Europe un appel au boycott des produits algériens.